

## COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 11 OCTOBRE 2016

Le 11 octobre 2016 à 20h le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Dominique DROUET, Maire.

Etaient présents : Patrick BREBION, René COSNARD, Joël DEROUIN, Françoise FORGEARD, Sonia QUENTIN, Denis MORTIER, Sébastien MORTIER,

Etaient absent(e) excusé(e)s : Christelle COLAS, Laurent COEURET, Peggy MAILLARD

Date de convocation : 5 octobre 2016

Date d'affichage des décisions : 18 octobre 2016

Denis MORTIER a été élu secrétaire

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2016

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

**Avant d'aborder les points prévus à l'ordre du jour, Mr le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour :**

- **Décision modificative Budget commune**

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité**

### 1. FUSION COMMUNAUTES DE COMMUNES

Mr le Maire soumet au Conseil municipal les décisions à prendre concernant la future Communauté de Commune.

- **Siège social**

Le lieu retenu pour le siège social est sur la Commune de Montfort le Gesnois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, accepte que le siège social de la future Communauté de Commune soit sur la commune de Montfort le Gesnois

- **Nom de la future Communauté de Communes**

Monsieur le Maire présente la liste des noms proposés par les conseillers communautaires, pour la future Communauté de Communes :

- Le Gesnois Bilurien (11 voix)
- Cœur de Sarthe (7 voix)
- Cœur de Sarthe – Terre de Brières (4 voix)
- Pays 23 Brières (0 voix)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, choisit comme nom pour la future communauté de Commune : « Le Gesnois Bilurien »

- **Nombre et répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la future Communauté de Communes**

Dans le cadre de la fusion entre la Communauté de Communes du Pays Bilurien et la Communauté de Communes des Brières et du Gesnois, le Conseil Municipal doit délibérer sur le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la future Communauté de Communes

Pour le nombre de sièges : 42, pas de possibilité d'accord local pour aller au-delà car la part des sièges, sur le nombre total de sièges, attribuée à une commune au regard de la proportion de sa population dans la population globale doit être comprise entre 0.8 et 1.2. L'accord local peut sortir de ces bornes, sous réserve que cela améliore le ratio sièges/population comparé au résultat obtenu avec la répartition de droit commun.

Pour rappel, la demande de dérogation présentée à la Préfecture pour atteindre 46 à 50 sièges a été rejetée.

Pour la répartition de ces 2 sièges, les seules possibilités sont donc : répartition de droit commun + 3 possibilités d'accord local

Monsieur le Maire donne lecture du tableau ci-dessous :

Commune	Population Municipale	Répartition dite de droit commun 34 sièges à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne et <b>8 sièges attribués d'office</b>	Trois accords locaux possibles		
			1	2	3
Savigné-l'Évêque	4064	6	5	5	5
Montfort-le-Gesnois	3038	4	4	4	4
Connerré	2875	4	4	4	4
St-Mars-la-Brière	2568	3	4	3	3
Bouloire	2106	3	3	3	3
Lombron	1933	2	2	3	2
Thorigne-sur-Dué	1611	2	2	2	2
Le Breil-sur-Mérize	1514	2	2	2	2
Torcé-en-Vallée	1354	2	2	2	2
Saint-Corneille	1324	1	1	1	2
Sillé-le-Philippe	1098	1	1	1	1
Volnay	880	1	1	1	1
Saint-Célerin	836	1	1	1	1
Fatines	823	1	1	1	1
St-Michel-de-Chavaignes	772	1	1	1	1
Soulitré	650	1	1	1	1
Coudrecieux	656	1	1	1	1
St-Mars-de-Locquenay	541	1	1	1	1
Neuillé-le-Jalais	509	1	1	1	1
Ardenay-sur-Mérise	489	1	1	1	1
Tresson	462	1	1	1	1
Surfonds	345	1	1	1	1
Maisoncelles	185	1	1	1	1
	<b>30633</b>	<b>34 + 8 = 42</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>42</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, retient l'accord local n°3.

• **Compétences du nouvel EPCI de la future Communauté de Communes**

Monsieur le Maire donne lecture de toutes les compétences du nouvel EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

Compétences Obligatoires

Aménagement de l'espace :

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Aménagement de l'espace par la conduite d'actions d'intérêt communautaire : création et réalisation de zones d'aménagement concerté à vocation économique.

Actions de développement économique :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciale d'intérêt communautaire : mise en œuvre,

suiwi et animation d'une Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce et des Services (OCMACS)

Tourisme :

- Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme

Accueil des gens du voyage :

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des Ordures Ménagères

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

#### Compétences Optionnelles

Protection et mise en Valeur de l'environnement :

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Politique du logement du cadre de vie :

- Garanties d'emprunts accordés aux organismes bailleurs pour des opérations de logements d'intérêts communautaire définies au regard de leur importance dans l'équilibre démographique du territoire et de la commune.
- Gestion du parc de logements communautaires

Action Sociale d'intérêt communautaire :

- Actions en faveur de la petite enfance
- Actions en faveur de l'enfance notamment dans le cadre de délégation aux communes qui disposent d'écoles sur leur territoire : Accueil Périscolaire matin et soir, TAP, ALSH des mercredis, petites et grandes vacances, Actions « animation jeunesse » dans le cadre de délégation aux communes,
- Actions en faveur de l'insertion des jeunes dans le marché de l'emploi notamment au travers de partenariats avec des institutions ou associations œuvrant dans ce domaine.

#### Compétences Supplémentaires

Action Culturelle :

- Education musicale et développement des activités musicales, promotion de tous type de musique
- Accueil en résidence permanente d'une compagnie professionnelle de spectacle vivant au Théâtre Epidaure, chargée de la programmation culturelle du théâtre Epidaure

Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication :

- Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques conformément à l'article L.1425-1 du CGCT,
- Création, aménagement, gestion d'espaces publiques numériques.

Acquisition foncières, réalisation, gestion d'équipements :

- Acquisitions foncières préalables et/ou construction et/ou entretien d'équipements pour le compte de l'Etat, des Communes du territoire, du Département, de la Région et de leurs établissements Publics.
- Transport d'élèves pour le centre aqualudique Sitellia

#### Compétences Facultatives

- Contractualisation dans le cadre du développement du territoire
- Mise en place et suivi du Plan communautaire des sentiers de randonnée
- Entretien des lits et berges de rivière
- Assainissement non collectif
- Construction, aménagement, entretien et gestion de la maison de santé intercommunale de Thorigné-sur-Duée

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des présents approuve la totalité des compétences du nouvel EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) au le 1er janvier 2017 de la future Communauté de Communes.

## **2. DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie de Saint Calais souhaite que la participation de la Commune au Budget Assainissement se fasse par le biais du compte 6573 (subvention de fonctionnement aux organismes publics). Il convient donc de faire la modification suivante au budget de la Commune :

- Ligne 6061 - 5.000,00€
- Ligne 6573 + 5.000,00€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, donne son accord pour passer cette décision modificative.

## **3. VOIRIE - RALENTISSEURS**

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal les nombreuses remarques des riverains concernant la vitesse excessive des véhicules dans le bourg, malgré les deux rétrécissements de la chaussée. Il propose au Conseil Municipal de participer au rendez-vous du 21 octobre à 14h avec le Conseil Départemental pour aborder ce problème et déterminer le meilleur ou les meilleurs emplacements pour des ralentisseurs de type dos d'âne.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et à l'unanimité des présents, autorise Mr le Maire à demander des devis à diverses entreprises, concernant ces travaux.

## **4. RECENSEMENT 2017**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va falloir organiser le recensement des habitants de la commune entre le 19 janvier et le 18 février 2017. Un agent recenseur doit être nommé par le Conseil Municipal qui décide de voir si une personne de la Commune serait intéressée par cette activité rémunérée.

## **5. TAXE D'AMENAGEMENT**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il peut réviser le taux de la taxe d'aménagement qui s'applique à toute opération sur la commune nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle est actuellement au taux de 1%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide de maintenir à 1% le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal.

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

### Cérémonie du 11 novembre

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie de la commémoration du 11 novembre se déroulera au Monument aux Morts comme les années précédentes.

Le rassemblement aura lieu à 11h30 devant la mairie. Une gerbe sera déposée au cimetière.

A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur sera offert à la salle polyvalente, suivi d'un repas gratuit.

### Etude achat de terrains

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec le propriétaire de la parcelle B094 afin de poursuivre le projet de la municipalité précédente d'un « cheminement doux » en continuité du CR n°9 et pour rejoindre le bourg.

Le Conseil Municipal, après avoir discuté du projet et à l'unanimité, autorise Mr le Maire à poursuivre les discussions avec le propriétaire concerné.

### Chemin rural neuf / chemin rural n° 12

Mr le Maire donne la parole à Françoise FORGEARD et à Denis FORGEARD qui se sont réunis le 13 septembre avec René COSNARD et Messieurs DARWINKET et COURANT.

Mr JEULIN a rebouché des ornières et prêtera volontiers son matériel pour faire plus si besoin.

Mrs DARWINKET et COURANT proposent de transporter les matériaux avec leur matériel et de procéder à l'élagage.

Sur la partie déjà refaite, il faudra nettoyer le fossé et combler les trous en formation.

Sur la partie détériorée, il faut prévoir des fossés, rehausser le chemin avec des remblais en pierres de récupération, prévoir une légère pente, prévoir des noues et un busage au carrefour, faire un élagage pour faciliter le passage des engins en gardant la voute.

Un devis a été demandé à l'Entreprise QUENTIN. Une ligne de trésorerie sera prévue au budget 2017 pour mettre en œuvre ces propositions.

#### Téléthon

Comme les années précédentes, Mr le Maire propose l'organisation d'actions pour le Téléthon, le 27 novembre. Mr FORGEARD s'est proposé pour la gestion administrative. Le Comité des Fêtes et l'Association des Parents d'Elèves s'occuperont des activités. Une réunion de préparation se tiendra le 4 novembre.

#### Monument du mois

Réunion publique vendredi 2 décembre 2016 à 18h30 pour la présentation du projet qui se déroulera du 23 septembre au 15 octobre 2017 et avec la commune de Tresson.

#### Inauguration

Les travaux de mise aux normes électriques de l'ancienne classe étant terminés, Mr le Maire propose d'inaugurer le 3 décembre à 11h, les réalisations de ces 2 dernières années : aire de jeux, salle polyvalente, jardin du souvenir, ancienne classe et logement communal.

**Prochain conseil municipal mercredi 2 novembre 2016 à 20h**

**Séance levée à 22h15**

BREBION Patrick	
COEURET Laurent	Absent excusé
COSNARD René	
DEROUIN Joël	
DROUET Dominique	
FORGEARD Françoise	

COLAS Christelle	Absente excusée
MALABRY Peggy	Absente excusée
MORTIER Denis	
MORTIER Sébastien	
QUENTIN Sonia	